

# Grande Bastide : les travaux suspendus pour quinze jours

Après deux avertissements adressés en fin d'année dernière aux promoteurs du projet immobilier de la Grande Bastide à Velleron, la préfecture de Vaucluse a décidé de sévir. Elle inflige aux deux sociétés en question de suspendre les travaux jusqu'au début du mois de février, sous peine de sanction plus lourde.

« Rien n'est encore ac-té ». Quelques minutes après être sorti de la préfecture de Vaucluse, Philippe Armengol joue la prudence. Reçu ce mardi 25 janvier par le préfet Bertrand Gaume, accompagné de membres de la Dreal et d'autres associations, le maire de Velleron a joué carte sur table devant la centaine de manifestants venus le soutenir contre la mise en place du projet immobilier imaginé sur le site de la Grande Bastide.

À l'issue d'une réunion d'une heure, le maire de Velleron eu confirmation des garanties apportées un peu plus tôt dans la journée par le représentant de l'État. Durant les quinze prochains jours, les promoteurs en charge de la réalisation du lotissement de 141 bâtiments, les sociétés Angelotti et Hectare, réunies sous la dénomination Domaine de l'Opéra, devront stopper tout travaux. Une décision prise sous la forme d'un rapport en manquement ad-

ministratif à la législation sur les espèces protégées et consécutive à des éléments apportés par des membres de l'Office français de la biodiversité, venu sur place le jeudi 20 janvier et qui ont constaté une altération de l'habitat du lézard ocellé. Signée et adressée aux intéressés en date du lundi 24 janvier, celle-ci fait suite à deux courriers, transmis respectivement les 3 novembre et 7 décembre 2021, et restés sans effet.

## Trois solutions pour les promoteurs immobiliers

Des précisions sur cette mesure ont été apportées à l'édile velleronais au cours de la rencontre effectuée dans les locaux de la préfecture. Des éléments qui pourraient avoir leur importance dans la suite du combat que mènent depuis plusieurs mois l'équipe municipale et les Colibris, membres du collectif de défense de la Grande Bastide.

« Trois solutions se présentent aux promoteurs. Soit ils



Une centaine de membres du collectif de défense de la Grande Bastide se sont retrouvés devant les locaux de la préfecture de Vaucluse ce mardi 25 janvier. Photo Le DL/Jérémy MOUFFOK

déposent une demande de dérogation en lien avec la destruction de ces espèces, soit ils décident de remettre en état le terrain, soit ils optent pour une solution intermédiaire entre les deux premières ».

Que choisira le groupement immobilier languedocien ? Contacté, le responsable de la société Hectare, Guilhem Portalès, n'a pu donner suite à ce questionnement, ce dernier restant injoignable peu de temps après la révélation de cette décision.

Si la satisfaction se lisait sur le visage de Philippe Armengol, celle-ci était partagée par les membres du collectif de défense de la Grande Bastide, « soulagés » après un début de semaine mouvementée, marquée par la poursuite du chantier. L'arrêt temporaire des travaux menés sur place s'accompagne d'une mise en retrait des actions menées par le collectif. Le souhait, émis par Bertrand Gaume, se matérialisera par l'arrêt de la ZAD (zone à défendre) située à

quelques pas de là. « Vous pourrez toutefois faire des rondes pour surveiller ce qu'il se passe », garantit le maire de Velleron.

Ce dernier, qui organise un point informations en mairie auprès de ses administrés ce mercredi 26 janvier à 18 h 30, reste sur le qui-vive et sait que les quinze prochains jours seront déterminants pour la poursuite du projet de la Grande Bastide.

Jérémy MOUFFOK